

23 janvier 2021 - 23 janvier 2023

*Deux années d'engagement de la CIIVISE*



***« Je souhaiterais vous rapporter mon expérience douloureuse, évidemment singulière, afin d'accroître la connaissance, de me nourrir de cette vague d'indignation publique qui me répare peu à peu et d'apporter ma pierre à votre mission afin que les enfants de demain soient mieux protégés que ceux de ma génération ».***

# Table des matières

---

<b>Edito des co-présidents</b> .....	<b>4</b>
<b>Le bilan d'activité</b> .....	<b>5 à 9</b>
Les témoignages.....	5
Les Rencontres de la CIIVSE.....	6
La consultation d'expert.e.s.....	6
Les travaux de la Commission.....	7
Deux ans d'engagement de la CIIVSE.....	7
Avis – Inceste : protéger les enfants. A propos des mères en lutte.....	8
Colloque – Violences sexuelles faites aux enfants : pour une culture de la protection.....	8
Conclusions intermédiaires – Violences sexuelles : protéger les enfants.....	8
1 an d'appel à témoignages.....	8
Livret de formation des professionnel.le.s « Mélissa et les autres ». Violences sexuelles faites aux enfants, repérer et signaler.....	9
<b>Et maintenant ?</b> .....	<b>10 à 11</b>
Les préconisations de la CIIVSE doivent être mises en œuvre.....	10
Les chantiers de la CIIVSE.....	10
Mieux lutter contre l'impunité des agresseurs.....	10
Construire un parcours de soins spécialisés pour les victimes.....	11
Une doctrine nationale pour la formation des professionnels.....	11

S'adressant aux victimes de violences sexuelles dans leur enfance, le Président de la République Emmanuel Macron a déclaré le 23 janvier 2021 « *On vous croit. Et vous ne serez plus jamais seules.* », et nous a désignés pour recueillir leurs témoignages et protéger les victimes.

La CIIVISE a donc une vocation et un objectif.

**Une vocation** : recueillir la parole des femmes et des hommes qui ont été victimes de viols et d'agressions sexuelles dans leur enfance, et notamment d'inceste.

**Un objectif** : évaluer et renforcer les politiques publiques dans une culture de protection des enfants.

Le 21 septembre 2021, nous avons ouvert l'appel à témoignages. **Depuis ce jour, nous en avons recueilli 21 288.** C'est dire que, chaque jour, de nombreuses victimes rejoignent la CIIVISE. C'est dire aussi à quel point cet espace était attendu et répond à un besoin qui était insuffisamment pris en considération.

## Quel espace ? Quel besoin ?

La CIIVISE est un espace de solidarité. Ces femmes et ces hommes se découvrent nombreux et solidaires. C'est aussi un espace où la société prend conscience de la réalité et de la gravité des violences qu'ils et elles ont subies.

Respectueuse de la parole des victimes, la CIIVISE répond avant tout à un besoin de reconnaissance : être crues et respectées dans leur dignité.

Depuis deux ans, la CIIVISE a aussi auditionné de nombreux experts pour analyser les forces et les faiblesses des politiques publiques.

Dès le 27 octobre 2021, puis dans nos conclusions intermédiaires du 30 mars 2022, nous avons formulé vingt préconisations articulées autour de quatre axes fondamentaux : le repérage, le traitement judiciaire, la réparation incluant le soin, et la réparation.

Nous attendons qu'elles soient mises en œuvre, car elles permettront de protéger les enfants et de lutter contre l'impunité des agresseurs.

**La protection des enfants n'attend pas.**

**Edouard Durand et Nathalie Mathieu,  
Co-présidents de la CIIVISE**

## Le bilan d'activité

**Le 23 janvier 2021**, le Président de la République a désigné Edouard Durand et Nathalie Mathieu pour présider la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

**Le 11 mars 2021**, la commission est installée par le secrétaire d'Etat chargé de la famille et de la protection de l'enfance pour une durée de deux ans afin de formuler des recommandations pour mieux prévenir les violences sexuelles, mieux protéger les enfants victimes et lutter contre l'impunité des agresseurs.

**Le 21 septembre 2021**, la CIIVISE lance officiellement son appel à témoignages.

### Les témoignages

## 21 288 TÉMOIGNAGES

Parmi lesquels :

### 3305 messages électroniques et courriers

Tout adulte souhaitant témoigner de violences sexuelles subies dans son enfance ainsi que les proches des victimes peuvent nous transmettre leurs témoignages écrits sur la plateforme sécurisée [www.temoignages.ciivise.fr](http://www.temoignages.ciivise.fr) ou par courrier à **CIIVISE, 14 avenue Duquesne, 75007 Paris**. Ces témoignages sont lus chaque jour et reçoivent une réponse personnalisée de l'équipe support de la CIIVISE.

### 9 034 appels téléphoniques

Tout adulte souhaitant témoigner de violences sexuelles subies dans son enfance peut appeler notre plateforme téléphonique. Les proches des victimes peuvent également apporter leur témoignage en composant ces mêmes numéros.

Les victimes trouvent une écoute et un accompagnement auprès d'écouteresses et d'écouteresses expérimentées et formées sur les violences sexuelles, qui travaillent respectivement pour le Collectif féministe contre le viol (CFCV) et SOS Kriz, deux associations spécialisées.

### 8 270 réponses au questionnaire

Ce questionnaire anonyme, en ligne sur le site internet de la CIIVISE, est un outil supplémentaire pour une connaissance exhaustive des violences dont témoignent les victimes (circonstances, lien de proximité avec l'agresseur, conséquences sanitaires et sociales, etc.).

## Les Rencontres de la CIIVISE

15 réunions publiques

409 témoignages

La commission recueille également les témoignages lors d'auditions individuelles ou de réunions publiques. Ce sont des moments privilégiés qui permettent un temps d'échange entre la CIIVISE et les personnes victimes de violences sexuelles dans leur enfance.

Chaque mois, depuis octobre 2021, la commission se déplace dans une ville de France à la rencontre des victimes et de leurs proches mais également des acteurs de terrain. Depuis son installation, nous avons organisé 15 réunions publiques dans une grande métropole régionale. Nous nous sommes rendus à Avignon, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Tours.

**Aujourd'hui, à l'occasion des deux ans de son installation, la commission se rend à Fort-de-France pour y organiser une nouvelle rencontre.**

Les rencontres de la CIIVISE sont l'opportunité pour les victimes de violences sexuelles ou leurs proches de s'exprimer, de partager leur histoire mais surtout d'être entendues et d'être crues.

*« On ne m'a pas entendue : devant vous, je retrouve ma dignité ».*

**Madame G. à Paris, le 21 septembre 2022**

## La consultation d'expert.e.s

Pour définir une culture de la protection efficace, la CIIVISE se fonde sur la parole des victimes, recueillie par tous les moyens précités, et sur celle des experts, auditionnés par la commission ou consultés lors de visites de terrain à l'occasion des Rencontres de la CIIVISE.

86 expert.e.s auditionné.e.s

Psychiatres, psychologues, sociologues, médecins, responsables de politiques publiques, magistrat.e.s, président.e.s d'associations...

La commission s'appuie sur les auditions qu'elle mène pour nourrir ses préconisations.

Des visites de terrain

La commission se déplace régulièrement à la rencontre d'expert.e.s qui travaillent au contact direct des victimes : CN2R, Maison des femmes de Saint-Denis, AGEF, UAPED de Nantes, Hôpital Ballanger, Centre de formation de la gendarmerie nationale, Unité psychotrauma du CHU Montfavet, maison d'enfant à caractère social, Centre régional psychotrauma Antilles et Guyane, tribunaux judiciaires...

## Les travaux de la Commission

### Deux années d'engagement de la CIIVISE

Janvier  
2021

Création de la  
CIIVISE

Octobre  
2021

Avis - A propos des  
mères en lutte

Novembre  
2021

Colloque - Pour une  
culture de la  
protection

Mars  
2022

Conclusions  
intermédiaires

Septembre  
2022

1 an d'appel à  
témoignages

Novembre  
2022

Journée de  
présentation du  
livret de formation  
Mélissa et les  
autres

Janvier  
2023

Bilan des 2 ans  
d'installation de la  
Commission

Novembre  
2023

Publication du  
rapport final

## Les travaux de la Commission

### **27 octobre 2021 / Avis – Inceste : protéger les enfants. A propos des mères en lutte.**

Entre son installation en mars 2021 et le lancement officiel de l'appel à témoignages en septembre 2021, la quasi-totalité des messages adressés à la CIIVISE était des appels à l'aide de la part de mères, très majoritairement, dont l'enfant avait révélé des violences sexuelles par son père. Ces mères se sont trouvées mises en causes et accusées d'avoir manipulé leur enfant, le plus souvent dans un contexte de séparation. La CIIVISE a fait trois préconisations pour mieux protéger ces enfants.

### **17 novembre 2021 - Colloque / Violences sexuelles faites aux enfants : pour une culture de la protection.**

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 17 novembre 2021, la CIIVISE a présenté les premiers enseignements tirés de la parole des victimes et de l'audition des experts.

15 experts sont intervenus sur quatre axes fondamentaux : le repérage des enfants victimes, le traitement judiciaire des violences sexuelles, la réparation et la prévention.

### **31 mars 2022 - Conclusions intermédiaires – Violences sexuelles : protéger les enfants.**

Le 31 mars 2022, la commission a publié ses conclusions intermédiaires, dans lesquelles elle restitue la parole des victimes exprimées dans les 11 000 témoignages reçus. Elle a formulé 20 préconisations exigeantes, ambitieuses et réalistes qui répondent à une urgence : protéger les enfants victimes de violences sexuelles.

Les préconisations, comme l'ensemble des actions de la CIIVISE, sont construites sur les quatre axes de travail de la commission.

### **21 septembre 2022 - 1 an d'appel à témoignages.**

Le 21 septembre 2022, la commission a dressé le bilan de l'année écoulée depuis son appel à témoignages. En une année, 16 414 témoignages ont été recueillis par téléphone, par écrit, sur le questionnaire anonyme en ligne, en audition à la CIIVISE ou encore dans les réunions publiques. La commission a restitué la parole des victimes qui lui ont fait confiance. Nous avons insisté à cette occasion sur cinq des vingt préconisations formulées dans les conclusions intermédiaires.



## Les travaux de la Commission

**22 novembre 2022 – Livret de formation des professionnel.le.s « Mélissa et les autres ». Violences sexuelles faites aux enfants, repérer et signaler.**

En association avec les ministères de l'Education nationale, de l'Intérieur, de la Justice et des Solidarités et de la Santé, la CIIVISE a travaillé à la création d'un outil de formation à destination de l'ensemble des professionnels au contact des enfants intervenant dans les situations de violences sexuelles (éducateurs, magistrats, policiers/gendarmes, médecins, enseignants...).

Pour la commission, la société est légitime à attendre de tous les professionnels de l'enfance qu'ils ou elles repèrent les enfants victimes et amorcent la chaîne de la protection. Toutefois, il est indispensable de leur en donner les moyens. C'est la raison pour laquelle nous avons créé une doctrine nationale et interprofessionnelle pour que tous les enfants soient protégés.

Le 22 novembre 2022, cet outil, conçu autour du court-métrage « Mélissa et les autres » réalisé par Johanna Bedeau, a été présenté à l'occasion d'une grande journée de formation des professionnel.le.s. Onze experts sont intervenus pour renforcer les pratiques professionnelles protectrices au stade du repérage et de la formation.

La journée de formation a réuni près de 3000 personnes, au siège de la commission et en visioconférence, en présence de la Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, madame Charlotte Caubel.



## Et maintenant ?

### 1. Les préconisations de la CIIVISE doivent être mises en œuvre

Un an après le lancement de l'appel à témoignages de la CIIVISE, le Gouvernement a annoncé mercredi 21 septembre 2022, la mise en place de premières mesures pour :

- mieux prévenir les violences sexuelles ;
- mieux repérer les violences sexuelles ;
- mieux prendre en charge les enfants victimes.

#### En matière de prévention et de repérage

La Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, a annoncé la **mise en œuvre d'une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants (préconisation 20)**, ainsi que la **création d'une cellule de conseil et de soutien pour les professionnels au contact des enfants (préconisation 3)**.

#### En matière d'accompagnement et de prise en charge des enfants victimes

Charlotte Caubel a également évoqué la **suspension de l'autorité parentale (préconisation 13)**, le Garde des sceaux a annoncé le **retrait de principe de l'exercice de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour violences sexuelles sur son enfant (préconisation 14)**, ainsi que l'accompagnement de l'enfant, de façon personnalisée et attentionnée, tout au long du processus pénal. La Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, a également évoqué la **prise en charge des soins pour les enfants victimes (préconisation 15)** et la **meilleure prise en compte de l'intimité corporelle des enfants par les professionnels (préconisation 17)**. Elle s'est également engagée au **déploiement sur l'ensemble du territoire national des unités d'accueil et d'écoute pédiatriques (UAPED, préconisation 7)**.

Il est urgent que ces annonces deviennent des réalités.

La CIIVISE continuera aussi de promouvoir les autres préconisations formulées dans les conclusions intermédiaires.

### 2. Les chantiers de la CIIVISE

#### Mieux lutter contre l'impunité des agresseurs

70% des plaintes pour violences sexuelles contre les enfants font l'objet d'un classement sans suite. La société ne prend pas suffisamment au sérieux la parole des enfants qui révèlent des violences. La CIIVISE préconisera des mesures pour renforcer les enquêtes pénales : recueil de la parole de l'enfant victime - avec une attention particulière pour les plus vulnérables d'entre eux du fait de certains handicaps -, conduite de l'enquête, expertises, etc.

Le procès pénal est une étape cruciale. L'enfant victime doit pouvoir la franchir en sécurité. La CIIVISE préconisera des mesures pour mieux l'accompagner, prendre en compte ses besoins et soutenir sa parole.

## **Construire un parcours de soins spécialisés pour les victimes**

Dès ses conclusions intermédiaires, la CIIVISE a insisté sur la gravité des conséquences des violences sexuelles sur la santé des victimes, pendant l'enfance et tout au long de la vie.

Les soins spécialisés en psychotrauma existent mais ne sont pas dispensés. Leur coût doit également être pris en considération.

La CIIVISE travaille à un parcours de soins spécialisés pour les adultes comme pour les enfants victimes.

## **Une doctrine nationale pour la formation des professionnels**

Le 22 novembre 2022, la CIIVISE a publié un livret de formation à destination des professionnels sur le repérage et le signalement des violences sexuelles faites aux enfants.

De nombreux professionnels ont suivi la présentation du 22 novembre et ont sollicité la CIIVISE pour des formations locales. C'est la démonstration de l'intérêt suscité par cet outil de formation et de son utilité.

Les principes d'action énoncés dans ce livret doivent constituer une doctrine nationale pour renforcer les pratiques professionnelles protectrices et garantir l'égalité de tous les enfants où qu'ils vivent.

Pour y parvenir, il est maintenant nécessaire de construire un plan de formation national et interministériel.

---

COMMISSION  
INDÉPENDANTE  
SUR L'**INCESTE** ET  
LES **VIOLENCES**  
**SEXUELLES**  
FAITES AUX **ENFANTS**

---

CIIVISE